

Province de Québec
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 6^e jour de septembre 2011, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à laquelle sont présents :

Madame Louise Boudreault
Messieurs André Blanchet, Michel Bisson et Hugo Desormeaux

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Michel Samson

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, est aussi présente

Mme la conseillère Jennifer Douglas et M. le conseiller Alain Campbell sont absents

Moment de réflexion

ORDRE DU JOUR :

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2011
- 03.- Rapport du maire,
- 04.- Rapport des conseillers, voirie, environnement et loisirs,
demande de subvention pour le projet «Toit sur la patinoire»
- 05.- Autorisation donnée à M. André Pilon, ingénieur conseil, concernant
le projet mentionné à l'item 04, pour soumissions et formulaires et offre
pour l'étude de l'agrandissement pour caserne incendie
- 06.- Période de questions
- 07.- Servitech, hausse des coûts suite à la révision cadastrale
- 08.- Demande à la MRC de Papineau
- 09.- Ministère des transports
- 10.- Renouvellement du contrat de M. Roger Molloy
- 11.- Rapport incendie
- 12.- Adoption des comptes
- 13.- Moteur du camion citerne
- 14.- Avocat, formation environ 500.00 \$,
- 15.- Sondage pour services professionnels à la MRC, 40.00 \$ /heure / 5 ans
- 16.- Le 7 septembre, journée de l'alphabétisation
- 17.- Réparer asphalte Route des Cantons
- 18.- Achat de 10 pneus pour le camion à ordures, 300.00 /ch. + taxes
- 19.- Période de questions
- 20.- Bacs à ordures

11-09-126

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié, item no 10 changé pour 2.1

Adopté à l'unanimité

11-09-127

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

le procès-verbal de la séance du 1^{er} août soit et est adopté

Adopté à l'unanimité

11-09-128

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

le conseil municipal engage M. Roger Molloy comme responsable des travaux de voirie. Un contrat sera préparé et lui sera présenté pour signature

Adopté à l'unanimité

11-09-129

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

le conseil fasse un don de 100.00 \$ à la Fondation Santé de Papineau

Adopté à l'unanimité

11-09-130

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

Madame Louise Boudreault, conseillère, soit autorisée à assister au Symposium art-nature, qui se tiendra le 17 septembre à 13 heures, à St-André-Avellin. Les dépenses inhérentes à ce déplacements sont remboursables sur présentation de pièces justificatives

Adopté à l'unanimité

11-09-131

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

M. Michel Samson, maire, soit autorisé à participer à la séance d'information sur la future politique de forêt de proximité qui se tiendra le 14 septembre à Thurso. Les dépenses inhérentes à ce déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives

Adopté à l'unanimité

11-09-132

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet

et dûment appuyé de :

- Présenter le projet : «Toit sur la patinoire»
- Confirmer l'engagement de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet

La municipalité de St-Emile-de-Suffolk désigne Madame Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

11-09-133

Attendu que :

- La municipalité de St-Émile-de-Suffolk a formellement demandé au fournisseur de service Servitech de lui présenter ses bases de calcul annuel de la proportion médiane lors d'une réunion du comité de la MRC en évaluation foncière le 16 juillet 2011;
- Cette demande était présenté par voie de résolution unanime du Conseil de la municipalité, résolution numéro 11-06-086;

- Le fournisseur de service a catégoriquement refusé cette demande légitime du Conseil d'obtenir ces calculs et les chiffres qui les appuient;
- Le fournisseur de service est titulaire d'un contrat qui le lie en bonne et due forme à la MRC de Papineau et par extension aux municipalités qui la constituent;
- Ce contrat crée des obligations de rapport et d'information à l'égard de la MRC et des municipalités au même titre que si le contractant était un service public de la MRC;
- Le contractant, à ce titre, a une obligation d'informer les municipalités quant aux opérations qu'il y mène;
- Ces opérations sont facturées directement aux municipalités concernées;
- Le calcul de la proportion médiane fait partie de ces opérations annuelles;

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

que :

1. La municipalité, par la présente, demande formellement à la MRC de faire respecter le contrat qui la lie au fournisseur de service quant à l'obligation de ce dernier de rendre toute information pertinente disponible aux municipalités qui en manifestent l'intérêt ou le besoin;
2. La MRC exige du fournisseur de service qu'il remplisse son mandat de service public et fournisse l'information demandée par notre municipalité concernant le calcul de la proportion médiane;
3. Le fournisseur de service cesse ses manœuvres dilatoires de refus d'informer et adopte une attitude plus en harmonie avec ses responsabilités de service public en tant que mandataire de la MRC de Papineau.
4. Le fournisseur de service respecte la demande de la municipalité à l'effet de lui fournir les bases de calcul et les chiffres servant à l'établissement de la proportion médiane en évaluation foncière.
5. La MRC encourage le fournisseur de service à revoir ses pratiques d'informer les municipalités en vue d'assurer une saine transparence des processus d'évaluation foncière dans le meilleur intérêt des contribuables et de leurs délégataires municipaux.

Adopté à l'unanimité

11-09-134

Attendu que :

- L'entretien et l'inspection des ponts de la municipalité incombent au Ministère du Transport (ci-après MTQ);

- Trois ponts permettent de traverser la rivière Petite Rouge sur le territoire de la municipalité (Chemin Tour du lac, Pont Dent, Rang 7, Pont du Rang 7 et Rang des Sources, Pont St-Emile);
- Ces ponts requièrent des inspections et un entretien constants pour en assurer la sécurité et l'usage;
- L'un de ces ponts, nommément celui qui enjambe la rivière au Rang 7, présente une usure importante de certains éléments de son tablier, incluant des bris de traverses (voir photos);
- Une inspection visuelle de la surface du tablier permet de constater cette usure mettant la sécurité des véhicules qui le traversent à risque;
- Le pont du Rang 7 donne accès à plusieurs résidences ainsi qu'à un des commerces importants de la municipalité, le Centre touristique de la Petite Rouge;

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

que :

1. Le MTQ soit invité dans les meilleurs délais à procéder à l'inspection de ces trois ponts, avec, en priorité, celui donnant accès au Rang 7;
2. Le MTQ procède à la réparation du tablier du pont du Rang 7 de telle sorte à le rendre sécuritaire, sans nuire à la circulation locale;
3. Le MTQ coordonne avec la municipalité et le commerce cité ci-devant à quel moment et selon quelles modalités ces réparations devront se faire, de telle sorte à ne pas nuire au bon fonctionnement du Centre touristique de la Petite Rouge;
4. Le MTQ fasse rapport à la municipalité de l'état des trois ponts sur son territoire et le cas échéant lui indique comment et quand le ministère entend procéder pour leur entretien.
5. La directrice générale de la municipalité suive de près l'évolution de ce dossier en étroite coordination avec les représentants du MTQ responsables du dossier et en tienne le maire et les conseillers responsables de la voirie informés.

Adopté à l'unanimité

11-09-135

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 365 à chèque numéro 455

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes de septembre 2011

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière

11-09-136

Attendu que :

- Six contribuables de la municipalité doivent présenter à l'automne 2011 un dossier de contestation en évaluation foncière au Tribunal administratif du Québec (ci-après TAQ) à l'encontre du fournisseur de service de la MRC;
- Ces contribuables ont une connaissance limitée des procédures et des pratiques en usage au TAQ;
- Le fournisseur de service, en appui à l'évaluateur agréé qui présente les dossiers, a choisi de s'adjoindre les services d'un avocat pour présenter ses argumentaires;
- Les six contribuables ne sont pas familiers avec les implications d'une présentation de dossier devant le TAQ;
- La municipalité estime que le fournisseur de service n'a pas tenté, malgré son engagement verbal à le faire, de régler ces dossiers hors du contexte d'un recours au TAQ;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

1. La municipalité offre son appui à ses contribuables pour les aider à préparer leurs dossiers;
2. Cet appui se manifeste sous forme d'une session de formation donnée par l'avocat de la municipalité selon les besoins de ces contribuables;
3. Cette session consiste en une rencontre ciblée de trois heures à la convenance de la majorité de ces contribuables;
4. La municipalité affecte un budget de 500\$ pour défrayer cette activité de formation.

Adopté à l'unanimité

11-09-137

ATTENDU que la secrétaire a demandé une soumission à Asphalte Raymond Inc. pour réparer les fissures du pavé de la côte de la Route des Cantons;

ATTENDU que la soumission reçue est de 920.00 \$ + taxes pour ces réparations;

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

le conseil accepte la soumission de Asphale Raymond Inc.

Adopté à l'unanimité

11-09-138

ATTENDU que 10 pneus devront être achetés pour le camion à ordures;

ATTENDU que cet achat représente une dépense d'environ 5 000.00 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

la secrétaire demande des soumissions à au moins 3 garages et présente les soumissions à la séance du conseil du 3 octobre 2011

Adopté à l'unanimité

11-09-139

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

maire

secrétaire-trésorière